

AP n°9 (en groupe - 2h)

Voici des sujets proches de dissertation. Ils couvrent cependant un spectre différent du programme selon qu'ils sont formulés avec « pouvoirs publics » ou « protection sociale » ou « redistribution » d'un côté, et, de l'autre, « inégalités » ou « justice sociale » ou « égalités » :

- ① La protection sociale est-elle efficace pour réduire les inégalités ? (Asie 2016)
- ② L'action des pouvoirs publics en faveur de la justice sociale est-elle toujours efficace ? (Nouvelle Calédonie 2016)
- ③ Dans quelle mesure l'action des pouvoirs publics est-elle efficace pour lutter contre les inégalités ? (France métropolitaine 2015)
- ④ Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à l'égalité ? (Liban 2015)
- ⑤ La redistribution suffit-elle à assurer la justice sociale ? (France métropolitaine rattrapage 2014)

* * *

 1- Pour chaque sujet, vous allez préciser le périmètre des notions et mécanismes à inclure et à exclure.

Notions : Égalité des droits / des chances / des situations, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale, justice sociale. État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert, politiques de lutte contre les inégalités, désincitation, effets pervers, trappes à chômage / pauvreté / inactivité, risques sociaux, méritocratie, équité.
Autre(s) notion(s) : ...

Mécanismes : redistribution verticale / horizontale, impôts progressifs / régressifs, différences d'intensité de consommation des services publics, discrimination positive, stigmatisation, risque de trappes / effets pervers / désincitation des minima sociaux et assurance chômage, triple crise de l'État-providence (financière / d'efficacité / de légitimité).
Autre(s) mécanisme(s) : ...

 2- Proposez les grands axes du plan des cinq sujets

 3- Choisissez un de ces sujets et détaillez-en le plan (soit sous-parties + §, soit directement §)

 4- Rédigez trois §AEI répondant au sujet ③ en utilisant :

§1 : Le doc1 ou doc2, §2 : le doc3 ou doc4 et §3 : le doc5 ou doc6

Dans quelle mesure l'action des pouvoirs publics est-elle efficace pour lutter contre les inégalités ?

I) L'action des pouvoirs publics est efficace pour réduire certaines inégalités...

1) La redistribution réduit les inégalités verticales de revenus

§1 : L'impôt sur le revenu (25% des recettes fiscales) est conçu pour réduire les inégalités lors du prélèvement DOC2 DOC6

§2 : Les impôts financent des minima sociaux et services collectifs qui réduisent la pauvreté et les inégalités d'accès et de revenu ajusté (éducation, police, logement...) DOC1 DOC2 DOC3 DOC4

2) La protection sociale réduit les inégalités horizontales de revenus face à la survenue des risques sociaux

§3 : L'assurance-chômage évite l'appauvrissement des chômeurs

§4 : L'assurance-maladie est financée par les seuls actifs mais tous les ayants-droits bénéficient des mêmes taux de prise en charge

3) Des dispositifs permettent de réduire l'inégalité des chances ou des résultats liée aux discriminations

§5 : La parité en politique

§6 : La « convention ZEP » de « Sciences Po »

II) ...mais pas toutes / toujours

1) La fiscalité est parfois régressive

§7 : Du fait des différences de structure des revenus et des niches fiscales, la fiscalité est régressive en France à partir de P96 DOC6

§8 : La TVA, du fait des écarts de propension à consommer, pèse davantage sur les bas revenus

2) Certains services collectifs sont surconsommés par les plus riches

§9 : L'accès aux soins, malgré l'Assurance-maladie est inégalitaire selon les revenus

§10 : Les musées et les études supérieures sont davantage consommés par les plus riches

3) La législation permettant de lutter contre les discriminations est souvent peu efficace

§11 : Les discriminations à l'embauche sont, juridiquement, difficiles à prouver

§12 : Les mesures de lutte contre les discriminations peuvent renforcer le stigmatiser

3') Des effets pervers peuvent survenir et aggraver les inégalités

§11 : Les minima sociaux pourraient désinciter à la reprise d'activité

§12 : Les mesures de lutte contre les discriminations peuvent renforcer la stigmatisation

* * *

I) Les pouvoirs publics disposent d'un ensemble d'outils leur permettant de lutter contre les inégalités

A) Les pouvoirs publics peuvent réduire les inégalités grâce à la redistribution et à la protection sociale

§1 : La redistribution permet de corriger les inégalités de répartition des revenus primaires par le prélèvement de cotisations sociales et le versement de prestations sociales.

§2 : La redistribution peut aussi corriger les inégalités de revenus grâce à la fiscalité. Celle-ci permet de résorber les inégalités de répartition des revenus primaires en prélevant plus sur les ménages les plus aisés.

§3 : La protection sociale, qui est financée par les cotisations sociales, alimente un système de protection sociale qui assure une plus grande égalité.

B) Les pouvoirs publics peuvent aussi proposer des services collectifs et lutter contre les discriminations

§4 : Les services collectifs, financés par la fiscalité, permettent d'assurer la fourniture de services collectifs, auxquels les ménages pauvres peuvent accéder plus facilement que s'ils avaient été proposés par le secteur marchand.

§5 : Les pouvoirs publics peuvent prohiber la discrimination par un ensemble de dispositions législatives.

II) Cependant, ces instruments ne sont pas pleinement efficaces

A) L'action des pouvoirs publics peine à résorber les inégalités

§6 : Les inégalités économiques tendent à s'accroître, comme le montre l'exemple de la pauvreté.

§7 : Certaines inégalités sociales ne reculent pas, comme le montre l'exemple des inégalités des chances devant l'espérance de vie

B) L'action des pouvoirs publics peut présenter des effets pervers et déboucher sur une aggravation des inégalités

§ 8 : L'action des pouvoirs publics peut susciter des désincitations (trappe à inactivité, trappe à chômage, trappe à pauvreté). Cela peut dégrader la situation des plus fragiles.

§9 : Les cotisations sociales et la fiscalité peuvent renchérir le coût du travail et donc négaliser l'emploi

DOCUMENT 1

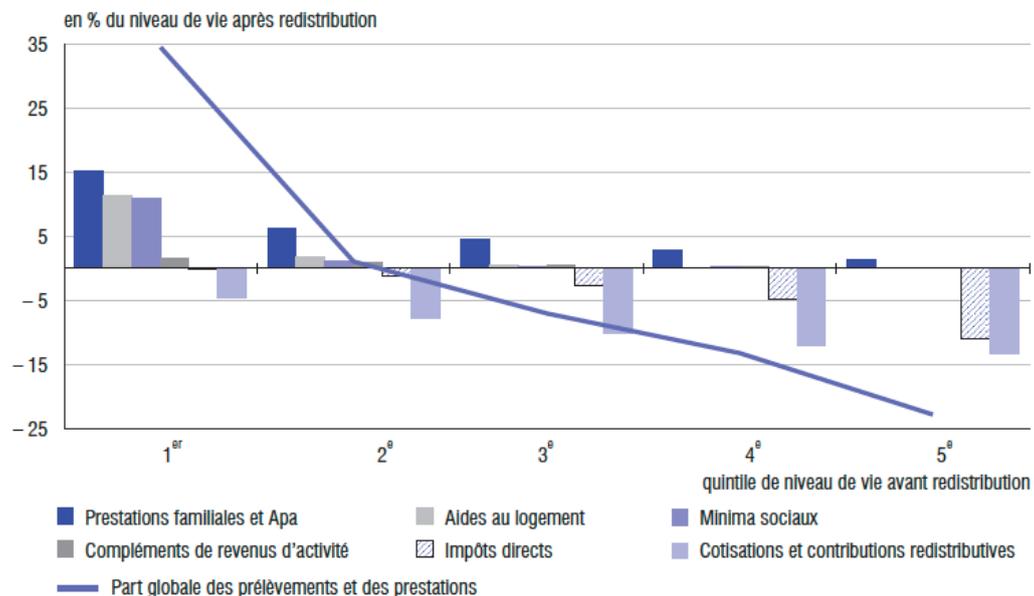
Montant annuel moyen des prestations sociales par unité de consommation en 2010

	Prestations familiales sans condition de ressources	Prestations familiales sous condition de ressources	Allocations logement	Minima sociaux : RSA socle, ASS, AAH, etc.	RSA activité
1 ^{er} quintile	975	547	1284	1237	87
2 ^{ème} quintile	541	310	269	175	8
3 ^{ème} quintile	594	240	102	73	4
4 ^{ème} quintile	549	156	42	46	2
5 ^{ème} quintile	516	27	20	25	2

CAZENAVE et al, « La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis 20 ans », INSEE, France, Portrait Social, Edition 2011

DOCUMENT 2

3. Part des différents transferts dans le niveau de vie des ménages en 2010

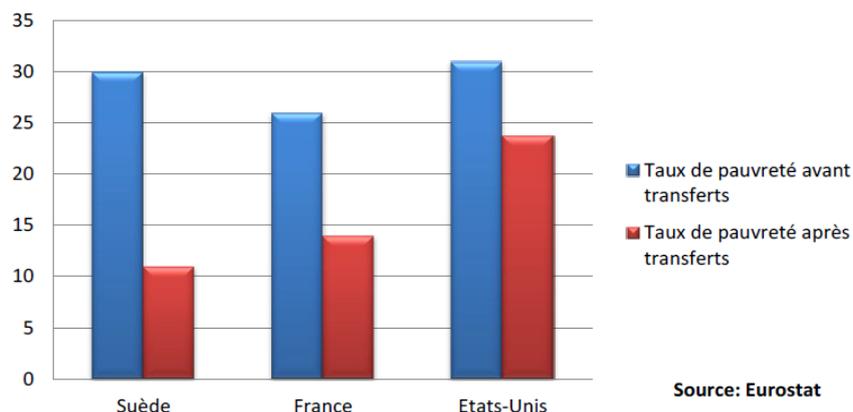


Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : la somme des prélèvements acquittés et des prestations perçues représente 34 % du niveau de vie des personnes du 1er quintile de niveau de vie (les 20 % des personnes les plus modestes). Ce gain se décompose en plusieurs éléments : les prestations familiales (additionnées de l'Apa) perçues représentent 15 % de leur niveau de vie après redistribution, le versement d'aides au logement 11 %, les minima sociaux reçus également 11 %, et les compléments d'activité (PPE et RSA) 2 %. Les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) ne modifient presque pas le niveau de vie des personnes du 1er quintile. Enfin, les cotisations et contributions représentent 5 % de leur niveau de vie.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 (actualisée 2010), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

DOCUMENT 3

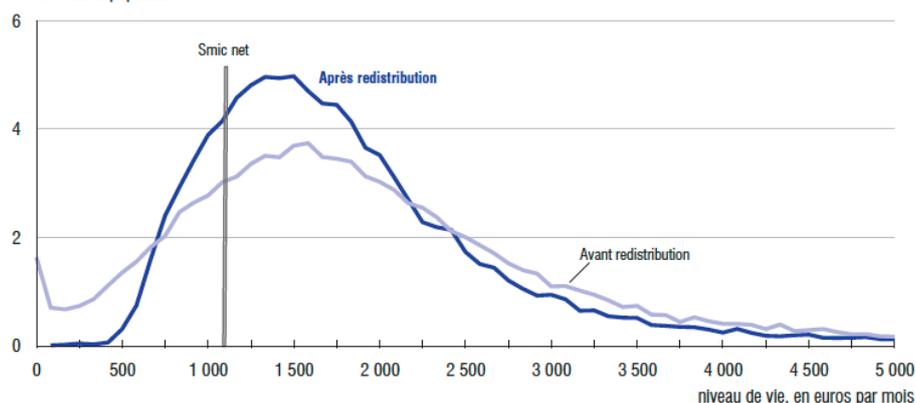
Impact des transferts sociaux sur les taux de pauvreté (exprimés en %) en 2004



DOCUMENT 4

1. Distribution des niveaux de vie avant et après redistribution monétaire en 2010

en % de la population

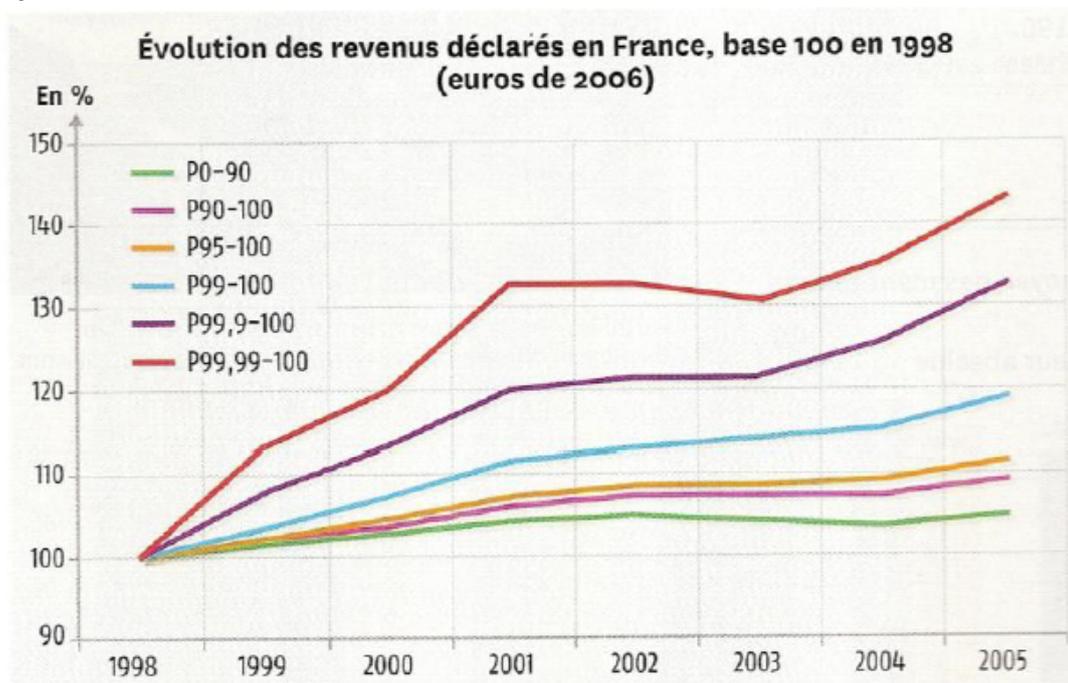


Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : avant redistribution, 3,0 % des personnes ont un niveau de vie annuel équivalent à un Smic net (1 088 euros par mois par unité de consommation). Après redistribution, elles sont 4,1 %.

Note : les personnes ayant un niveau de vie au-delà de 5 000 euros par mois ne sont pas représentées sur cette figure, elles représentent environ 4 % de la population avant redistribution et 2 % après.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 (actualisée 2010), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

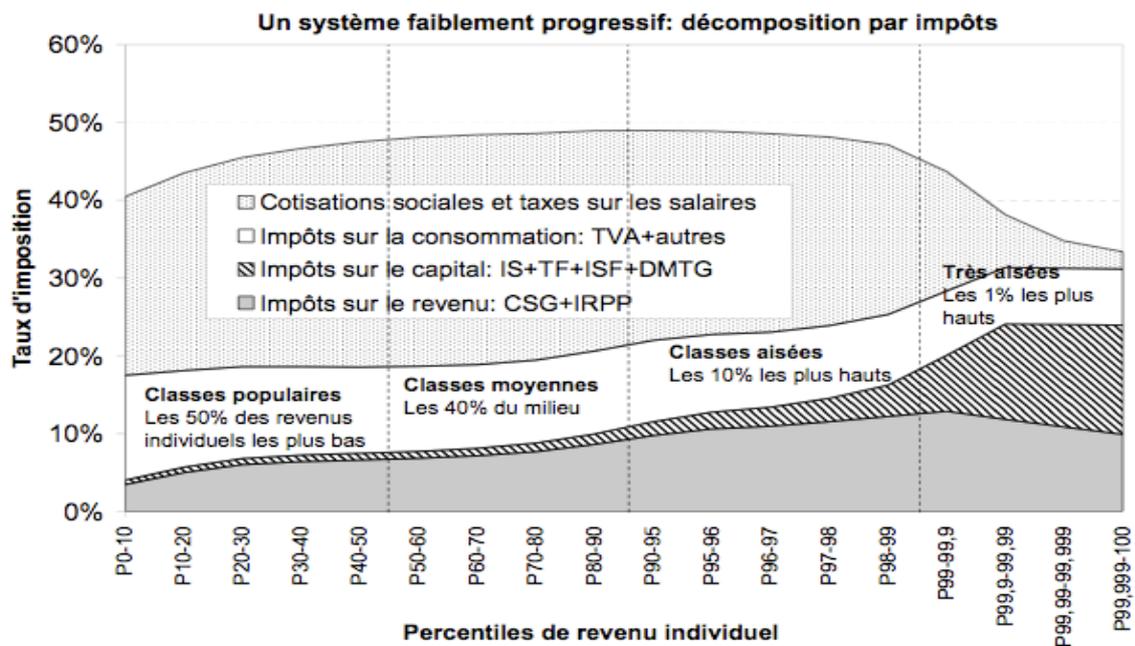
DOCUMENT 5



c. Landais, « les hauts revenus en France (1958-2006) : une explosion des inégalités ? », École d'économie de Paris, 2007.

Note : P0-90 = 90 % des foyers les plus pauvres ; P90-100 = 10 % des foyers les plus riches ; P95-100 = 5 % des foyers des foyers les plus riches ; P99-100 = 1 % des foyers les plus riches ; P99,9-100 = 0,1 % des foyers les plus riches ; P99,99-100 = 0,01 % des foyers les plus riches (3500 contribuables les plus riches sur 35 millions).

DOCUMENT 6



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements comme dans le graphique précédent) et sa décomposition par groupe de revenus au sein de la population 18-65 ans travaillant à au moins 80% du plein temps. Groupes de revenus: P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ..., P99.999-100 désigne les .001% les plus riches.

Le graphique décompose les impôts en quatre grandes catégories: cotisations sociales (et autres taxes sur les salaires), les impôts sur la consommation (TVA et autres impôts indirects), les impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés (IS), taxe foncière (TF), impôt sur la fortune (ISF) et droits de successions (DMTG)), et les impôts sur le revenu (CSG et IRPP).

Source: C. Landais, T. Piketty & E. Saez, *Pour une révolution fiscale*, chapitre 1, p.51

Source: Voir www.revolution-fiscale.fr, annexe au chapitre 1 (où nous montrons aussi les chiffres pour la population adulte totale).

Source : Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, « Pour une révolution fiscale », Seuil, 2011, <http://www.revolution-fiscale.fr>